

# Conseil Municipal

M. Calais, 1er adjoint ; Mme Chabert, 2ème adjoint  
Vive discussion au sujet du projet de parking

Vendredi 18 mai, le Conseil était réuni en séance publique (c'est-à-dire devant une dizaine de spectateurs fidèles qui préférèrent une bonne réunion à un mauvais film... Ils ont eu raison. La réunion promettait d'être animée, elle a tenu ses engagements)

A l'ordre du jour : élection des adjoints, projet de parking, désignation des jurés d'Assises.

Parmi les conseillers, on pouvait noter l'absence de Mme Marie et M. Périer (qui avaient donné pouvoir) et de M. Martin.

A 20h30 précises, M. le Maire ouvre la séance par une minute de silence à la mémoire de M. Lauvernier (1er adjoint) récemment disparu.

JEAN CALAIS, 1er ADJOINT,  
JOSIANE CHABERT, 2ème ADJOINT.

La séance devait commencer par l'élection des adjoints. Pas de surprises, M. Dupain propose M. Calais comme 1er Adjoint en précisant : "...place qui lui revient de droit." Les conseillers déposent leur petit papier dans l'urne improvisée : M. Calais = 14 vx. ; M. Poirier = 1 vx et 2 bulletins blancs. M. Calais change alors de fauteuil pour se placer à la droite du Maire.

Pour le 2ème adjoint - comme si tout n'était pas prévu - M. Dupain demande quels sont les candidats. Une seule candidature, celle de Mme Chabert. On redépose son petit papier, on dépouille : Mme Chabert = 9 vx. M. Poirier = 3 vx. ; M. Larroze = 1 vx ; M. Dutot = 1 vx. et 3 bulletins blancs. Mme Chabert prend place à la gauche de M. Dupain chassant M. Anquetil, qui l'occupait depuis à peine cinq minutes.

Le Conseil reconduit ensuite chacun dans ses commissions, et le Maire délègue ses pouvoirs aux nouveaux adjoints.

LE PROJET DE PARKING  
NE FAIT PAS L'UNANIMITE.

M. Dupain expose ensuite le projet de parking, déjà discuté lors d'une précédente réunion (cf. N°9 p.3). Il s'agit d'une partie des "Pelouses" (1,35 ha), propriété de M. Lindon. Ce projet, que M. Dupain appelle

"Parking-vert" permettrait de ranger 330 à 400 voitures pour un coût de 3 millions de Francs. Jusqu'à présent, tout se passe dans la sérénité. Mme Périer demande alors si M. Lindon est prêt à céder son terrain... M. Dupain prend le problème dans l'autre sens : "Voyons d'abord si ça nous intéresse. Après, on demandera l'avis de M. Lindon. Qu'il soit d'accord, je ne le pense pas ! Certains conseillers murmurent leur désaccord, tandis que M. Dupain hausse le ton : "Pour nous, c'est une volonté d'agir (...). C'est ça gouverner, c'est prévoir ! (...). Il faut aller dans les projets ambitieux. (...) Si ça ne lui convient pas, il faudra aller en procédure d'expropriation." et il ajoute : "Il faut oser pour avoir." Les murmures vont alors s'amplifiant. M. Dupain propose de faire un tour de table pour recueillir l'avis de chacun :

- Mme Périer semble hésiter... "Est-ce que M. Lindon est d'accord ?" Le Maire lui répond : peut-être que oui, mais probablement non.

- M. Dutot s'interroge également et cherche une autre solution : Un parking de 2000 pl. qui pourrait se faire - avec un remboursement - dans un terrain appartenant à M. Ledentu, route de Criquetot.

- M. Vallin maintient l'opposition qu'il avait déjà évoquée lors d'une précédente réunion.

- M. Gazdag estime qu'il est dommage de démolir une propriété pour en faire un parking, et propose de se tourner plutôt de l'autre côté de la route.

- M. Larroze est totalement opposé au projet : "Aliéner une des plus belles propriétés d'Etretat, je trouve cela un peu triste." Il explique par ailleurs que ce problème de stationnement se pose à de nombreuses villes et qu'il demeure insoluble. Car ce ne sont pas 350 places qui dégageront Etretat, les places qui manquent se comptent par milliers... Et le problème ne se pose réellement que quelques week-end par an.

- M. Chaix cherche également d'autres solutions : Peut-être dans le fond de la rue René Tonnetot... M. Dupain considère que le problème est le même que pour M. Lindon : Il y a également de belles propriétés